



## PRÉFECTURE DE LA SARTHE

CABINET DU PRÉFET  
Service des sécurités  
Bureau de la sécurité civile  
Et de la gestion de crise

**Arrêté préfectoral du 27/11/2019**

**Relatif au renouvellement des membres de la Commission  
Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Sarthe**

**LE PRÉFET DE LA SARTHE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité modifié ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

Vu le décret 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Monsieur Nicolas QUILLET, préfet de la Sarthe ;

Vu le décret n°2018-996 du 13 novembre 2018 portant modification du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2006 portant approbation des règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements pénitentiaires et fixant les modalités de leur contrôle ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2007 portant approbation des règles de sécurité contre les risques incendie et de panique dans les gares ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-0004 du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Protection des Populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-0005 du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-0006 du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-6286 du 8 décembre 2010 relatif aux compétences et au fonctionnement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018 relatif à la désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu la demande de désignation de l'Ordre des Architectes – Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 18 novembre 2019 de M. Frédéric DELATTE en qualité de membre suppléant représentant de la profession d'architecte ;

Vu la demande de désignation de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Sarthe (UMIH 72) en date du 28 novembre 2018 de M. Jacques BLANCHET en qualité de membre suppléant représentant des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public;

Vu la demande de désignations du Conseil Départemental en date du 8 février 2019 de M. Nicolas JACQUET en qualité de membre titulaire des représentants des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics et de Mme Sophie DESTOUCHES en qualité de membre suppléante à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 1, §3 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018 relatif à la désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité sus visé est modifié comme suit :

#### **3 - Pour ce qui concerne les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur un représentant de la profession d'architecte :**

**Membre titulaire :**

M. Rémi LEDRU

**Membres suppléants :**

M. Frédéric DELATTE

**ARTICLE 2 :** L'article 1, §4-b de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018 relatif à la désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité sus visé est modifié comme suit :

#### **4 - Pour ce qui concerne l'accessibilité aux personnes handicapées :**

##### **b) En fonction des affaires traitées,**

- Les représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public

**Membre titulaire :**

M. Franck BOUGEANT (FEHAP Pays de Loire)

Mme Estelle MASSON (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe)

M. Eric FONTAINE (UMIH 72)

Membre suppléant :

Néant (FEHAP Pays de Loire)

M. Cyrille NAOARINE, (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe)

M. Jacques BLANCHET, (UMIH 72)

- Les représentants des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics

Membres titulaires :

M. Nicolas JACQUET (Chef du Service Gestion des Routes)

M. Jean-Pierre FABRE (Directeur de la Société d'équipement et de construction de la Sarthe - SECOS)

M. Claude MILCENT (Société Cénovia)

Membre suppléant :

Mme Sophie DESTOUCHES (Chef de l'Agence Technique Départementale Sud Sarthe)

M. Franck SELVON (Société d'équipement et de construction de la Sarthe - SECOS)

Mme Catherine GUIBOUT (Société Cénovia)

Mme Julie LEFRANC (Société Cénovia)

**ARTICLE 3 :** Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018 relatif à la désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité sus visé restent inchangés.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe, les Sous-Préfets des Arrondissements de La FLECHE et MAMERS, la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Départemental de la Protection des Populations, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Chef de l'Unité Territoriale - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, le Directeur de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé, le Chef du Bureau de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise, les Conseillers départementaux et Maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

LE PREFET,

Nicolas QUILLET